



La Chronique du

SNUipp-FSU Madagascar



Chronique N°1 du 31 août 2010

- 1- Majorations familiales et ISVL : «quelle considération pour les personnels? »
- 2- Situation des Recrutés locaux.
- 3- Circulaire de rentrée 2010/2011 de l'AEFE.
- 4- Mouvement du 7 septembre prochain.

1 -Majorations familiales et ISVL ou « quelle considération pour les personnels ? »

L'AEFE annonçait fièrement sur son site internet : « réforme de l'avantage familial : une avancée significative » puis expliquait : « Après de nombreuses démarches entreprises conjointement par l'AEFE et son ministère de tutelle, les montants de l'avantage familial servi aux personnels résidents du réseau ont été réévalués. L'arrêté du 20 avril 2010 modifiant celui du 5 février 2008 pose les bases de cette avancée pour les personnels résidents. »

Pourtant, quelle ne fut pas la surprise de nombreux collègues quand ils se sont aperçus que leur salaire de juillet avait été amputé de 200 à 800 euros ! (jusqu'à 1000 euros dans certains pays !!). L'agence n'a pas jugé nécessaire d'avertir les collègues concernés. Suite aux nombreux courriers que le SNUipp lui a fait parvenir pendant les vacances, l'AEFE a envoyé un mail fin août, signifiant la baisse de rémunération sur les traitements de juillet...

Le SNUipp est scandalisé par ces mesures qui montrent bien le manque de considération que l'Agence porte à ses personnels. De nombreuses familles se sont retrouvées dans des situations financières difficiles pendant les vacances. L'année scolaire 2010-2011 commence et les collègues devront pourtant sans tarder s'acquitter des frais de scolarité, eux, en nette augmentation dans pratiquement tous les établissements de l'île (jusqu'à 45 % à Fort Dauphin !).

Par cette manœuvre, l'AEFE ne fait que des économies de bouts de chandelles sur le dos des personnels.

D'autre part, le dossier de l'avantage familial est loin d'être clôt et beaucoup de problèmes sont ignorés par l'Agence :

- la prise en compte des frais de premières inscriptions (jusqu'à 1000 euros par enfant dans certains pays).
- le réajustement de la CSG, RDS pour la période 2007/2009
- la revalorisation du forfait de 60 euros pour les résidents hors Europe
- le paiement du Supplément Familial de Traitement comme en France

Parallèlement, l'ISVL ne cesse de baisser depuis la rentrée 2009 alors que l'inflation est flagrante et galopante. La situation financière des collègues se dégrade « à vitesse grand V » et ils ne pourront bientôt plus faire face.

Le SNUipp demande le remboursement immédiat des sommes prélevées en juillet et en août ainsi que le gel pour 2010-2011 dans les pays concernés par les baisses des montants des majorations familiales.

Nous exigeons également une véritable revalorisation de l'ISVL pour Madagascar dans les plus brefs délais.

2 - Situation des Recrutés locaux.

Depuis l'année dernière, la tenue des demi-journées d'information syndicales a souvent du se faire sans nos collègues recrutés locaux. En effet, dans de nombreux établissements, les responsables des APE et certains chefs d'établissements refusent que les personnels locaux assistent aux réunions d'information syndicales sur leur temps de travail. Le droit du travail malgache est brandit comme argument.

Pourtant, cela ne posait pas de problèmes auparavant alors tous les personnels participaient aux réunions. Les responsables du poste diplomatiques y étaient tout à fait favorables. Ne nous voilons pas la face, la plupart des parents élus et certains chefs d'établissements craignent toujours « une mauvaise influence » des syndicalistes titulaires. C'est bien la volonté de diviser les collègues qui prime. Des arguments de coût sont parfois avancés : (2 à 4 heures annuelles ???). Dans certains établissements, les RIS (Réunions d'Information Syndicales) ont du se tenir en deux parties, une avec les titulaires et une autre avec tous les personnels mais en dehors du temps de travail. Certains responsables d'établissements et APE vont même jusqu'à essayer de refuser le droit des Recrutés locaux à se syndiquer au SNUipp, malgré les circulaires de l'Agence qui disent exactement le contraire : « *La représentation des personnels de recrutement local doit être assurée par les organisations syndicales ou professionnelles de leur choix* ». La encore, quelle considération pour les personnels ? Les textes AEFÉ ne sont même pas respectés !

Se pose alors la question des syndicats représentatifs malgaches. La vraie question est : « Pourquoi n'y en a-t-il pas alors que le problème se pose depuis des années ? », « Pourquoi les collègues concernés préfèrent-ils se syndiquer au SNUipp ? »

Les retours des collègues qui ont essayé de monter des sections locales nous montrent que la faisabilité et le fonctionnement sont complexes.

Le SNUipp continuera donc à défendre tous les personnels, titulaires et recrutés locaux. Nous persisterons à demander des réunions communes comme auparavant.

Le SNUipp appelle les collègues recrutés locaux à ne pas succomber aux intimidations locales et à se syndiquer massivement: le SNUipp est le seul syndicat qui parle régulièrement des problèmes des personnels locaux dans ses chroniques et circulaires. Qui en parlera si le SNUipp n'en parle pas ? Quelle solidarité professionnelle ? Quel devenir pour l'enseignement français à Madagascar à une heure où la privatisation semble devenir une règle ?

Le SNUipp-Madagascar pense qu'une prochaine action locale spécifique est particulièrement nécessaire: Majorations Familiales, ISVL, mais également sur la situation de plus en plus préoccupante des recrutés locaux, particulièrement dans les établissements conventionnés.

3-Circulaire de rentrée 2010/2011 de l'AEFE :

Extraits de la circulaire HDF n°1.

Certains points positifs, d'autres plutôt inquiétants.

La circulaire de rentrée 2010-2011 comporte plusieurs nouveautés et en annonce déjà d'autres. Le « toilettage » des textes nous avait été annoncé lors des réunions « dialogue social » et la machine semble lancée. Il nous faudra être très vigilants car ce qui nous est présenté comme un souci de « rationalisation » ou de « modernisation » prépare de fait une modification des statuts des personnels. Page 5 : Il est rappelé que la carte scolaire doit toujours passer par le Conseil d'Etablissement... Demandes d'ouvertures, de fermetures, de transformations, mais aussi profils de postes doivent y être discutés (attention, pour les postes de résidents, les remontées doivent se faire avant le **15 octobre** !). Les représentants des personnels, élus sur les listes SNUipp-FSU doivent veiller à ce que ces débats aient bien lieu et nous faire remonter les décisions des CE pour que nous puissions intervenir en CTP.

Page 7 : un texte de cadrage sur le bilinguisme est en préparation... Il est plus que temps ! Le SNUipp va lancer une enquête de rentrée pour recenser les projets en cours et évaluer leurs conséquences pour les élèves, les personnels, les rythmes scolaires ainsi que les incidences sur la carte des emplois.

Important, en page 14 : une nouvelle circulaire relative au détachement et au recrutement des personnels résidents est annoncée. Dans le cadre du groupe de discussions « dialogue social » mis en place à l'AEFE l'an dernier, la remise en cause du renouvellement tacite des contrats de résidents et la mise en place d'entretiens individuels ont déjà été évoqués. Ces modifications des règles sont à prendre très au sérieux et à mettre en lien avec le nouveau Plan d'Orientation Stratégique des l'Agence qui prône une plus grande mobilité des personnels. Dès lors qu'elle ne recrute plus d'enseignants expatriés, l'AEFE transformerait bien les résidents en « faux expatriés ».

Toujours en page 14, il apparaît que les CCPLA de recrutement des résidents seront en 2010-2011 avancées d'une quinzaine de jours par rapport à l'an dernier... Elles « devront se dérouler impérativement entre le 12 et le 18 mars 2011 » et même (?) « Impérativement entre le 14 et 15 mars » selon le calendrier annexe.

Relevons aussi que le même calendrier précise qu'il faut « **laisser 72 heures aux candidats pour répondre** », soit **3 jours à partir de la proposition**, ce qui devrait fournir matière à réflexion et ...à un peu plus de patience à certains responsables de poste !

Toujours page 14, un dossier de candidature unique est mis en place pour les postes de résidents. Certains postes expérimentaient déjà le nouveau modèle l'an dernier. Le chef d'établissement (pour les résidents déjà en poste) doit y apposer son visa (il indique ainsi qu'il est informé de la demande mais n'a pas à donner un avis).

Page 14, toujours: « Toutes les candidatures doivent être présentées à la CCPLA » et « Le président de la CCPLA n'a pas de voix prépondérante. » ; deux rappels importants que le SNUipp avait demandé à l'Agence ; les avis des CCPLA assortis des résultats des votes sont ensuite transmis à la directrice de l'AEFE qui a pouvoir de décision.

Un autre rappel important : les profils de postes doivent avoir été discutés en Conseil d'Etablissement ou en conseil d'école. Pour le SNUipp, seuls les éléments de profils faisant référence à des compétences validées par le MEN sont acceptables (CAPASH, CAFIPEMF, liste d'aptitude ...), sous réserve que les personnels soient effectivement employés dans les conditions statutaires correspondant à leur fonction (décharges de service, indemnités ...).

En page 16, il est maintenant précisé que « aucun détachement ne sera accordé aux enseignants n'ayant pas exercé au moins 3 années en tant que titulaire en France, même s'ils sont depuis plusieurs années recrutés locaux dans l'établissement ». C'est un changement important pour nos collègues recrutés locaux qui viennent passer le concours en

France, même s'il est précisé plus loin qu'ils peuvent toujours être recrutés « sous réserve de l'accord de leur administration d'origine. ». La circulaire annonce aussi un traitement « au cas par cas » pour les collègues n'ayant pas 3 ans d'ancienneté et voulant suivre leur conjoint.

Page 17, la question des détachements sur rompus de temps partiel est évoquée. Nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'attention.

En page 17, comme cela avait été annoncé en CCPC, la procédure a changé pour les collègues qui souhaiteraient prolonger leur mission au-delà de l'âge fixé pour le calcul des droits à pension (une variable qui pourrait bien évoluer encore du fait de la prochaine réforme des retraites ...). Ils devront maintenant faire une demande au chef d'établissement et au SCAC qui émettront un avis pour l'obtention d'un nouveau contrat ou d'un nouveau détachement. Toutes les demandes doivent être présentées à la CCPLA.

Cette nouvelle mesure lie la prolongation à un avis hiérarchique. Le déficit d'annuité ne suffit plus à obtenir avis favorable pour une prolongation comme par le passé lors des demandes de prolongations de missions.

Du nouveau également pour les mutations internes. Jusqu'à présent, chaque CCPLA interprétait à sa manière les consignes de l'Agence même si les mutations internes passaient le plus souvent avant le recrutement de nouveaux résidents. Cela n'allait pas sans poser problème là où des TNR (titulaires non résidents), parfois en poste depuis plusieurs années, voyaient tous les postes vacants attribués pour des mutations internes.

A l'inverse, refuser toute possibilité de mutation interne dans un pays à des enseignants résidents qui ont une ancienneté de service dans leur établissement bien supérieure à celle des TNR n'est pas non plus acceptable. Si l'Agence précise maintenant, en contredisant ses consignes antérieures, qu' « une mutation ne passe pas avant un TNR », les critères de mutation interne et de recrutement des TNR

doivent être débattus localement, si besoin est, lors de la tenue d'une CCPLA dès le début de l'année scolaire.

Pour le SNUipp, c'est la création de postes budgétaires qui permettra de résorber le nombre des TNR, pas des mesurette administratives qui opposent les personnels.

5-Mouvement du 7 septembre prochain.

Extraits de la circulaire HDF n°1.

Alors que nous allons vivre une rentrée dont nous savons tous qu'elle sera le début d'une année encore plus difficile dans nos écoles, alors que la politique générale du gouvernement tourne le dos aux valeurs constitutives de notre pays, alors que la politique de l'emploi et des salaires condamne à la précarité et à la perte de pouvoir d'achat, alors que le projet de réforme des retraites nous mène droit à la pauvreté... nous ne pouvons rester sans réaction.

C'est pourquoi les organisations syndicales ont décidé, nationalement et unitairement, d'un appel de tous les salariés à la grève, dès les premiers jours de la rentrée, le 7 septembre, date du début de l'examen du projet de loi sur les retraites par le parlement.

C'est une décision exceptionnelle, en réaction à des attaques toujours plus violentes contre les jeunes, les salariés, les demandeurs d'emploi et les retraités.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou difficultés rencontrés lors de la rentrée scolaire.

Bienvenue aux nouveaux collègues et personnels d'encadrement.

Bons préparatifs et bonne rentrée à toutes et tous

Pour le SNUipp  Madagascar

François TURLAN
032 02 077 18
fturlan@netcourrier.com

Olivier PASCAL
032 04 688 11
olascap@hotmail.com

Christophe DISSON
032 02 792 19
cdisson@gmail.com